



POUR QUELS DIPLÔMES ?

Tous les diplômes ou titres nationaux de l'enseignement supérieur que l'Université Toulouse Jean Jaurès est habilitée à délivrer et les diplômes d'université (DU) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (Rncp) : BUT, Licence, DU, Licence professionnelle, Master.

POUR QUI ?

La validation des acquis de l'expérience s'adresse à toutes les personnes quels que soient l'âge, la nationalité, le statut et le niveau de formation.

Toute personne justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification peut prétendre à la VAE

LE PARCOURS GÉNÉRAL

AU PRÉALABLE

→ Vous informer et être aidé dans le choix d'une certification avec un espace conseil VAE, un organisme certificateur, un conseiller CEP*...
Initier votre projet en participant à une information collective

1 DÉPOSER VOTRE CANDIDATURE

Dépôt de votre candidature (livret 1)** auprès du certificateur

Notification de recevabilité de la demande avec proposition éventuellement de module de formation

2 CONTRACTUALISER FINANCIER

Signature de votre convention d'accompagnement VAE

Recherche de financement avec le certificateur

Possibilité de débiter votre accompagnement (facultatif)

3 RÉALISER VOTRE DOSSIER

Constitution du dossier retraçant les acquis de votre expérience et de vos compétences professionnelles (Livret 2)***

Dépôt de celui-ci auprès du certificateur

4 JURY OU MISE EN SITUATION

Entretien avec le jury ou Mise en situation professionnelle

Décision :

- Validation totale
- ou partielle
- ou pas de validation

Le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification. Certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP).

**CEP : Conseil en Évolution Professionnelle*

*** Livret 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1).*

**** Livret 2 : Livret de relevé des acquis de l'expérience (autres appellations : dossier de validation, de candidature, de VAE, partie 2).*

COMMENT ENTAMER MA DÉMARCHE ?

- Le pôle Validation des acquis renseigne de manière individuelle toute personne intéressée par le dispositif.
- Des réunions d'informations collectives sont mises en œuvre par le service formation continue et de l'apprentissage.
- Un entretien d'aide au positionnement peut être effectué à la demande du futur candidat.
- Une session VAE est organisée selon un calendrier communiqué sur le site internet du service de la formation continue et de l'apprentissage de l'Université :
- <https://www.univ-tlse2.fr/accueil/navigation/formation-insertion/formation-continue/> rubrique valoriser les expériences
- Le CERFA ainsi qu'un dossier complémentaire sont à télécharger et à déposer selon le calendrier et les modalités définies sur le site internet. Une étude administrative du dossier est effectuée et le candidat à la VAE rencontre un enseignant de la spécialité visée afin de vérifier la recevabilité de la démarche.
- Le pôle Validation des acquis oriente également sur les modalités de financement du dispositif.

QUEL ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE MON EXPÉRIENCE ?

L'accompagnement proposé par le service de la formation continue et de l'apprentissage allie la méthodologie et la pédagogie, le collectif et l'individuel.

- 1| **3 ateliers** sont organisés afin d'aider le candidat VAE à expliciter ses compétences et connaissances acquises, à les formaliser dans le dossier destiné aux membres du jury, et à se préparer pour l'entretien avec le jury.
- 2| Un **accompagnement** avec un enseignant du diplôme permet de faire le **lien entre les acquis et les attendus** du diplôme visé.
- 3| Enfin, une **aide méthodologique sur le travail d'écriture** est mise en œuvre.

QUELLES MODALITÉS POUR VALIDER MON EXPÉRIENCE ?

- Une fois la recevabilité effective, la validation de l'expérience est évaluée **à partir d'un dossier et d'un entretien avec le jury**, composé d'enseignants et de professionnels.
- Le jury VAE évalue les connaissances et compétences du candidat acquises durant son parcours professionnel et extraprofessionnel.
- Il recherche, à partir des situations présentées dans le dossier et lors de l'entretien, les faisceaux de preuves permettant de valider les compétences, et les acquis de l'expérience du candidat. Il détermine la capacité à conceptualiser les acquis au regard du diplôme postulé.

Université Toulouse Jean Jaurès

Service de la formation continue et de l'apprentissage
Secteur Formation Tout au Long de la Vie
Tél : 05 61 50 47 68 ou 05 61 50 47 98
infovae@univ-tlse2.fr



SUR INTERNET

- Toutes les informations, contacts, calendrier, coûts, sont détaillés sur le site internet de l'université, [rubrique "La validation des acquis de l'expérience"](#)
- L'offre de formation de l'Université est disponible [sur ce lien](#)
- [Témoignages la VAE dans l'enseignement supérieur](#)

POUR QUEL COÛT ?

La VAE a un coût : dépôt et instruction des dossiers, accompagnement, frais de jury...

Des financements sont possibles en fonction de la situation professionnelle.

Les coûts sont détaillés sur le site [web de l'Université rubrique « La validation des acquis de l'expérience »](#)

- Dépôt du dossier de recevabilité : **150 euros**
- Accompagnement et passage devant le jury (Phase 2) : **1 704 euros**

Il est nécessaire de s'acquitter des **droits d'inscription** à l'Université dont le montant est fixé annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Espace conseil VAE en Occitanie
Numéro contact gratuit
0 800 00 70 70